

Serris, le jeudi 7 mai 2020

République Française  
Département de Seine-et-Marne  
Canton de Serris

**ATTESTATION**

Je soussigné, Philippe DESCROUET, Maire de la Commune de Serris (agissant en exécution de la délibération N° 2014-08 du 5 avril 2014),

Atteste que les écoles maternelles et élémentaires de la commune seront fermées du 11 au 24 mai 2020 conformément à l'arrêté du Maire n°2020-073 du 7 mai 2020, portant fermeture des écoles primaires. Aucun mode de garde n'est mis en place sur le territoire durant cette période.

La présente attestation est délivrée sur demande des intéressés.

A valoir pour demande des employeurs.

  
Maire,

Philippe DESCROUET